Quarante-unième année. — N° 74. Un numéro : *dix centimes.* Mardi 28 Mars 188

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
27 Mars 1882.

BULLETIN

Le projet de loi d'enseignement primaire obligatoire et laïque a été voté au Sénat par 179 voix contre 108. Nous ne reviendrons pas sur les dangers et sur le caractère de cette loi inique. Mais nous devons signaler spécialement et avec douleur un incident unique dans nos annales parlementaires.

Une déclaration formelle d'athéisme a été produite, en pleine séance du Sénat, par M. Schœlcher, président de la commission chargée d'examiner cette loi odieuse, et le mutisme du cabinet a marqué la complicité gouvernementale.

Un pareil fait ne s'était pas, pour l'honneur des Chambres françaises, présenté jusqu'alors. Il a fallu qu'il vînt éclairer toute la longue discussion de la loi et démontrer aux populations combien la droite avait raison de combattre avec énergie les lois Ferry.

Personne ne peut douter à l'heure présente de l'athéisme officiel. Le président de la commission s'est déclaré athée; le ministre, sommé de répondre, a gardé le silence. Son attitude a été l'approbation scandaleuse des paroles de M. Schœlcher. Le gouvernement a voulu faire une loi athée; il n'osait pas, par une hypocrisie prudente, l'avouer brutalement. M. Schœlcher a eu cette franchise, et son affirmation impie doit maintenant désiller les yeux des moins clairvoyants.

Nous ne saurions féliciter trop chaudement les membres de la droite de l'attitude énergique et digne qu'ils ont montrée dans cette circonstance. Pendant toute la discussion, ils ont lutté avec un courage infatigable pour la vraie liberté des consciences et l'indépendance de la famille. Ils ont protesté avec indignation contre la déclaration d'athéisme qui aura un si triste retentissement.

M. Lucien Brun est monté à la tribune et, après avoir sommé le ministre de dire nettement s'il maintiendrait, oui ou non, un instituteur qui se permettrait en public une profession de foi semblable à celle de M. Schœlcher, il a pris solennellement acte des paroles du président de la commission et du silence de M. le ministre de l'instruction publique.

M. Gambetta s'était écrié : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi »; la République a suivi la logique de la Révolution, et, sous le ministère de MM. de Freycinet, Léon Say, elle crie : Guerre à Dieu ! Les masques tombent et les derniers défis sont jetés à l'honneur français.

Les héroïques vainqueurs de Solesmes ont remporté la semaine dernière deux nouvelles victoires.

Au Sénat, où M. Schœlcher a publiquement fait une profession de foi d'athéisme, ils ont définitivement chassé Dieu de l'école.

A la Chambre, ils ont exclu de la commission du budget M. Gambetta, ses anciens collègues du « grand ministère » et ses amis de l'Union républicaine.

Dans les bureaux du Palais-Bourbon, la défaite des gambettistes a été complète, et nous devons constater qu'une importante fraction de la minorité a droit au partage des lauriers conquis par la bande des Freycinet, des Léon Say et des Jules Ferry.

La *République française* constate en termes amers l'échec de son patron :

« ... La France républicaine de 1882 ne supportera pas longtemps ces scandales sans protester; car ici, qu'on le sache bien, il n'y a nul moyen d'égarer longtemps l'opinion. Il n'y a pas à dire que l'on défend la liberté contre les entreprises du pouvoir personnel, qu'on lutte pour maintenir l'indépendance de la Chambre. Les affirmations les plus audacieuses doivent s'incliner devant cette simple question : Pourquoi a-t-on exclu systématiquement de la commission du budget les membres du groupe le plus nombreux de la majorité républicaine ? Nulle autre explication n'est possible que la haine, l'envie, l'impuissance, la rancune et le dépit. Ce sont là de bien funestes conseillers pour une Chambre, les pires de tous.

» Sait-on bien où l'on va tout droit avec cette politique à outrance ?

» On va donner tête baissée contre un mur.

» Ce mur, on ne le voit pas encore, mais on s'y brisera.

» On peut monter au Capitole; la roche Tarpéienne n'est pas loin. »

Nous acceptons volontiers cette consolante prédiction.

La minorité a cru devoir apporter au cabinet l'appui de ses suffrages. Nous avons entendu célébrer la prétendue supériorité du budget de M. Léon Say sur le budget de M. Allain-Targé. A notre avis, les deux projets se valent; ils reposent l'un et l'autre sur le système de l'emprunt perpétuel.

Pour nous, le plus sûr moyen de servir les intérêts financiers du pays serait de nous débarrasser le plus tôt possible de la République.

Livrer la commission du budget à M. Gambetta, c'était un danger, mais peut-être moins redoutable qu'on ne le disait : c'eût été livrer en même temps la République aux périlleuses rivalités de deux pouvoirs, le pouvoir budgétaire et le pouvoir ministériel.

Rien n'eut d'ailleurs empêché la droite de voter, à l'heure de la discussion de la loi de finances, soit contre M. Gambetta, soit contre le cabinet, selon les inspirations de sa conscience et les exigences d'une tactique habile.

Mais nous ne voulons point insister davantage sur ce sujet. Les républicains se chargeront eux-mêmes de se rendre justice.

Selon l'expression de la *République française*, les vainqueurs de Solesmes et du Palais-Bourbon « peuvent monter au Capitole »; « la roche Tarpéienne n'est pas loin », non-seulement du ministère, mais aussi de la République.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Léon Say a soumis à la signature du Président de la République un arrêté en vertu duquel trois agents de change de Lyon sont révoqués; quatre agents de Paris vont être invités à donner leur démission.

***

Voici, avec détails, les votes par lesquels la commission du budget a constitué son bureau :

Président : M. Wilson.

Vice-présidents : MM. Sadi-Carnot et Fallières ;

Secrétaires : MM. Sarrien, Thomson, Jules Roche et Renault-Morlière.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer la répartition des voix dans les différents scrutins qui ont eu lieu.

M. Wilson a été élu président par 21 voix sur 32 votants; il avait pour concurrents : M. Fallières qui a obtenu 6 voix, M. Sadi-Carnot 4 et M. Roger 1.

M. Sadi-Carnot a été élu vice-président au 1er tour, par 24 voix sur 31 votants; pour le second siége de vice-président, il a fallu trois tours de scrutin.

1er tour : M. Gatineau, 10 voix ; M. Fallières, 10 ; M. Boysset, 9 ; M. Rouvier, 1.

2e tour : M. Gatineau, 15 voix; M. Fallières, 10 ; M. Boysset, 4 ; M. Rouvier, 1.

3e tour : M. Fallières, 16 voix; M. Gatineau, 14; M. Rouvier, 1.

Les secrétaires ont obtenu les chiffres de voix suivants :

M. Sarrien, 30 ; M. Thomson, 28 ; M. Jules Roche, 24, et M. Renault-Morlière, 19.

Immédiatement après l'élection du bureau, M. Wilson a pris possession du fauteuil de la présidence et a prononcé un discours.

***

73

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLIV

MARIAGE.

(*Suite.*)

— Mme Vaurant !... Que signifie cela ?... Je n'en crois pas mes yeux !

— Y aurait-il donc quelque lien de parenté entre cette reine du notariat et M. de Sardagne ?

— Aucun ! J'en suis sûre ; je m'en suis informée auprès de la comtesse en personne.

— Il faut donc vous en croire, madame ! mais alors ce que nous voyons n'a pas le sens commun.

Fiferlin, Finette et les gens de leur connaissance trouvaient au contraire tout simple le rôle que jouait Mme Vaurant. Et même ils en triomphaient, car, entre domestiques, il y avait eu gageure. Ceux de la famille du Hêtre juraient qu'il n'y avait pas un an, Mme Vaurant et M. de Sardagne ne se connaissaient même pas ; — Tout Soreillac était là pour le dire ! — Mais Finette et Fiferlin leur avaient assez souvent entendu échanger les noms de tante et de neveu, pour être sûrs de leur fait, manifestement démontré maintenant en pleine église.

En présence du comte et du docteur, Mme Vaurant avait proposé à Manuel de remplacer pour la circonstance la mère qu'il avait perdue.

— Mon cœur le désire, ma tante, répondit-il ; mais, par malheur, nous ne sommes point parents.

— Qui sait ? fit Mme Vaurant avec un mélange de finesse et d'émotion.

— Je trouve, dit le comte, que vous ne sauriez vous refuser à l'affectueuse proposition de madame.

— Et moi, à votre place, ajouta le docteur, je ne voudrais pas pour un empire entrer à l'église sous d'autres auspices.

— Puisque je suis l'Espérance ! dit Mme Vaurant, dont la cause était déjà mille fois gagnée.

La comtesse du Hêtre trouva bien cet arrangement fort insolite. — Qu'allaient en penser ses amies du noble faubourg ?... — Que ne dirait-on pas ?... — Mais il avait fallu braver tant d'autres qu'en dira-t-on ; mais le mariage de Laure était si généralement blâmé, qu'un blâme, qu'une critique de plus ou de moins importait décidément assez peu.

Pour passer en revue tout le cortége, pour citer les noms blasonnés des cavaliers, cousins ou arrière-cousins qui conduisaient la comtesse un peu honteuse, rougissant parfois, Mlle Fluviane, dont la douce physionomie était empreinte de sérénité, et Suzanne la blondine, sérieuse, fière d'être la sœur de l'héroïne ; pour énumérer cette illustre compagnie, il serait nécessaire de compulser un nobiliaire par trop volumineux. Il suffira de dire qu'Honoré Vaurant et son frère Louis passèrent inaperçus, tandis que Noëlie et Hortense, par leur grâce juvénile et leur beauté, attirèrent sur elles beaucoup de regards gênants.

Par compensation, le chevalier ni la douairière, tant la foule était grande, ne furent aucunement importunés.

Aux paroles du prêtre qui allait donner la bénédiction nuptiale, Mme Vaurant pleura comme eût pleuré une véritable mère.

Et la comtesse, de son côté, ne put retenir ses larmes. Son respect humain et son arithmétique mondaine fléchirent aux touchants souvenirs évoqués par l'orateur.

Il parlait de la liaison pieuse qui avait autrefois étroitement uni les mères des deux conjoints. Il retraçait leurs doux espoirs, providentiellement réalisés aujourd'hui par un mariage que n'empêchait aucun des obstacles suscités par les vanités terrestres.

Cette allusion fut saisie des deux côtés de l'assistance. On est trop sincèrement attaché à la religion dans le noble faubourg pour se permettre, dans l'intérieur d'une église, de penser autrement que l'Évangile. Une fois dehors, ce peut être différent.

Le prêtre, sans offusquer personne, put donc louer l'esprit de charité ainsi que la vie laborieuse consacrée par l'amour du prochain au service de la société.

Sans nommer Louise de Vervaines dame de Sardagne, la mère de Manuel, il la peignit. Il dit que son âme, sanctifiée par les épreuves d'une vie douloureuse, planait au-dessus des vœux de son fils et de la compagne que lui donnait son amie d'enfance.

Les larmes de la comtesse devenaient douces. Elle oubliait le monde, les convenances, la question d'argent. Elle voyait l'âme de Louise souriant du sourire céleste des élus.

Le père de Manuel ne fut pas laissé dans l'ombre. Le prêtre ne devait point le séparer de celle qui avait partagé, adouci ses premiers malheurs, avant d'aller aux pieds du trône éternel demander grâce pour lui et pour le dernier enfant qui lui restât. Ce passage émouvant ébranla toutes les fibres du cœur de Mme Vaurant, dont le comte du Hêtre et le docteur Delcambre, seuls, pouvaient comprendre le trouble extrême. Elle palpitait, comprimant ses sanglots, essuyant ses pleurs.

Autre grand et salutaire tableau : Manuel fut représenté rendant un fils aux parents de sa compagne, un frère à celle que l'Église allait lui donner pour épouse.

Si le respect dû au saint lieu n'avait interdit les

D'après le projet de la loi militaire proposée par M. Gambetta, le service militaire actif serait réduit de cinq à trois ans ; l'engagement conditionnel d'un an serait supprimé ; l'engagement volontaire pourrait être contracté dès l'âge de dix-sept ans ; la présence d'un militaire sous les drapeaux ne dispenserait plus son frère du service.

En somme, toute la doctrine de la loi nouvelle se peut résumer par cette formule : obligation absolue pour tout homme valide, obligation qui n'admet presque aucune exception et qui pour tous durera trois ans.

Les dispenses conditionnelles, complètes ou partielles, concédées jusqu'à présent en faveur de l'instruction publique, des cultes ou des carrières libérales, disparaissent.

Ce projet, qui a été déposé sur la tribune de la Chambre, appelle un examen approfondi et, sur certains points, les protestations de la conscience !

***

Les ministres ont décidé de demander aux Chambres qu'elles prennent leurs vacances de Pâques le 1er avril. (*National.*)

***

D'après le *Télégraphe*, le gouvernement a donné des ordres pour faire disperser les membres de deux congrégations dans la Vienne.

***

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le serment judiciaire.

La commission, à l'unanimité moins une voix, est opposée au projet du garde des sceaux, et demande l'établissement d'une formule unique, sans aucun caractère religieux.

***

Il paraît que M. Gambetta va mettre indirectement la main sur la Banque Nationale, et par suite sur la *France* et le *Petit Journal*, dont l'hostilité le gêne.

***

Les sympathies de la population de Solesmes se manifestent unanimes et chaleureuses autour des Bénédictins expulsés.

Pieusement recueillis dans les maisons de la commune, ils ont reçu de toute part les objets de première nécessité.

Mme la duchesse de Chevreuse leur a envoyé des matelas.

Le nouvel attentat commis contre les bienfaiteurs du pays a indigné tous les honnêtes cultivateurs qui se sont groupés autour de l'abbaye, sur la rive de la Sarthe. Le maire s'est honoré en refusant les cachets municipaux avec lesquels on voulait apposer les scellés sur les portes de l'église abbatiale : il a fallu dépêcher un gendarme à cheval à Sablé pour requérir les sceaux nécessaires.

Nous enregistrons avec bonheur le renseignement que nous a donné l'*Union de la Sarthe* : La compagnie du 115e de ligne qui avait été appelée au Mans, et qui a formé les faisceaux devant la porte de l'abbaye, n'a pas directement participé à la violation du domicile monastique. On se sent le cœur soulagé en apprenant que cette humiliation a été épargnée à l'uniforme français, et que les fantassins ont été les témoins attristés et impuissants, mais non pas les acteurs d'une exécution sacrilége.

Les gendarmes qui ont remplacé les religieux sous les voûtes du cloître sont apparemment chargés de la garde et de l'entretien de l'immeuble. Or, on se rappelle que la force armée occupa quelques semaines la Trappe de Bellefontaine, en Anjou, et que les basses-cours, les fromageries et les celliers eurent fort à souffrir de leurs gardiens provisoires.

L'abbaye de Solesmes renferme d'inestimables trésors, pour lesquels nous ne craignons assurément pas les attentions trop assidues de la garnison, mais dont répond le gouvernement spoliateur, non-seulement devant leurs propriétaires, mais devant l'Europe intelligente.

Les gendarmes internés à Solesmes entoureront-ils des soins nécessaires cette collection précieuse, cette bibliothèque célèbre, que les ministres républicains eux-mêmes ne pouvaient se défendre d'admirer et d'enrichir chaque année de leurs dons officiels, tant s'affirmaient notoirement les services rendus !

***

Les lycéens de Toulouse ont voulu, comme ceux de Lyon, s'offrir leur petite révolte.

Pendant la nuit, les élèves de philosophie, de mathématiques et de rhétorique ont quitté le dortoir en hurlant la *Marseillaise*.

Les mutins sont allés chez le proviseur auquel ils ont fait les sommations suivantes : Rappel immédiat de quatre élèves renvoyés la veille pour refus d'obéissance, renvoi du répétiteur qui avait demandé l'expulsion de leurs camarades ; enfin, deux sorties générales par mois, vin pur et nourriture plus proprement préparée et plus choisie.

Le proviseur a répondu à ces propositions par le licenciement de 80 élèves. L'un d'eux en sortant s'est écrié : « Puisqu'on ne veut plus de Dieu, nous ne voulons plus de maîtres ! »

Cet élève était logique : l'autorité du maître, qui représente l'Autorité divine, n'a plus de raison d'être si l'idée de Dieu est rayée du règlement des lycées.

TUNISIE.

La situation devient des plus graves en Tunisie.

On télégraphie de Tunis au *Temps*, à la date du 24 mars :

« J'ai la confirmation des nouvelles de Tozer. Les Hammama se sont présentés en grand nombre. Les indigènes de Tozer, réunis avec des fractions des Beni-Zin, les ont attaqués vivement et les ont poursuivis à plus de 80 kilomètres. Les indigènes de Tozer sont décidés à rester en campagne pendant quelque temps et à détruire ce qui reste de ces maraudeurs.

» Il paraît que des fractions des Hammama ont passé la frontière algérienne et sont allées dans le Souf, à un point nommé Troun. Ils ont cherché à faire un coup de main et à razzier des troupeaux ; mais, harcelés et poursuivis, ils sont entrés dans le Sahara.

» Certains indices dénotent de mauvaises intentions de la part des Siciliens installés à Tunis, à l'occasion de l'anniversaire des Vêpres siciliennes, qui sera célébré dans toute la Sicile.

» Les résidents français ont signalé à l'autorité les intentions des Siciliens de Tunis. Nous comptons que des mesures d'ordre seront prises pour empêcher à Tunis des manifestations anti-françaises, qui pourraient avoir des suites déplorables. »

On mande de Rome, 25 mars, au même journal :

« Le *Diritto* dit que l'Italie ne peut ni ne doit reconnaître le traité du Bardo et que c'est la France qui doit payer l'indemnité de Sfax. »

On lit d'autre part aux dernières nouvelles du *Télégraphe* :

« Les derniers renseignements qui nous parviennent de Tunisie font craindre une insurrection nouvelle. On est à peu près certain que la Turquie aurait mis à la disposition des insurgés une partie des forces qu'elle faisait naguère expédier en Tripolitaine. »

Chronique militaire.

Sous le titre : DE L'ORGANISATION DES ÉCOLES DE SOUS-OFFICIERS, le *Progrès militaire* publie un long article dont voici le premier paragraphe :

« Ainsi que nous l'avons prouvé, cinq Ecoles pour l'infanterie sont suffisantes. Pour la cavalerie et le train des équipages, on se bornerait à rétablir à Saumur la section d'élèves sous-officiers si malencontreusement supprimée, le 8 juin 1880, par le général Farre ; pour l'artillerie, le génie et les troupes d'administration, de semblables divisions seraient créées à Fontainebleau et à Vincennes, comme annexes des Ecoles qui s'y trouvent déjà.

» Cependant, nous n'insisterons pas pour le rétablissement d'une section spéciale à l'Ecole de cavalerie si, comme on est en droit de le supposer, les sous-officiers rengagés dans cette arme sont en nombre suffisant.

» Les Ecoles de sous-officiers d'infanterie pourraient être installées, savoir :

» La 1re à Reims, pour les 1er, 2e, 5e et 6e corps ;

» La 2e au Mans, pour les 3e, 4e, 10e et 11e corps ;

» La 3e à Angoulême, pour les 9e, 12e, 17e et 18e corps ;

» La 4e à Dijon, pour les 7e, 8e, 13e et 14e corps ;

» La 5e à Aix, pour les 15e, 16e et 19e corps.

» Ces Ecoles et les sections annexées à celles de cavalerie, d'artillerie et du génie et d'administration, auraient pour but de donner aux jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire l'instruction spéciale élémentaire et de les mettre à même d'entrer comme sous-officiers dans l'armée. Elles seraient soumises au régime militaire. La durée des cours y serait de deux années. L'admission aurait lieu par voie de concours.

» Toutefois l'aptitude physique serait exigée avant toute autre condition, et les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences, même d'un brevet de capacité, seraient admis sans concours. »

Au quatrième paragraphe de l'article, indiquant la composition des cadres, le *Progrès militaire* dit :

« La section annexée à l'Ecole de cavalerie serait réorganisée comme elle l'était sous l'empire du règlement du 30 août 1873. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mars.

Le 3 0/0 ouvre à 82.90, reste à 82.95 ; l'amortissable de 84 va à 84.02 ; le 5 0/0 oscille de 116.85 à 116.80.

Le Crédit Foncier a été ferme aux environs de 1,620. Les Communales nouvelles émises à 450 rapportant 4 0/0 ont toujours des achats importants par suite de l'abondance des capitaux à placement.

L'émission des actions de la Nouvelle Union est un fait considérable. Les grandes affaires que l'Union Générale avait entreprises, les concessions qu'elle possède, les priviléges qui lui ont été concédés, passent aux mains de la Nouvelle Union ; aucune de ces entreprises n'a périclité : elles prospèrent, et la nouvelle société, dès le premier jour de sa fondation, dès sa constitution achevée, récoltera des bénéfices considérables. Il faut noter que les actions de la Nouvelle Union sont émises sans majoration, à 500 fr., que leur libération se fait en quatre termes de 125 fr. d'ici au 10 avril prochain. Souscrire à cette grande affaire, c'est agir d'une façon intelligente, et les capitalistes n'auront pas à se repentir, au contraire. On souscrit 12, avenue de l'Opéra.

La Banque de Prêts est ferme.

Sur le marché, le Crédit Lyonnais conserve une attitude excellente, on tient le cours de 800, on doute qu'il ne soit promptement dépassé.

Signalons parmi les bonnes valeurs industrielles le Rio-Tinto qui cote 660 et 665.

Les chemins sont calmes : Lyon, 1,735 ; Orléans, 1,345.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loterie en faveur de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 13 avril prochain, à une heure de l'après-midi, au siége de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On peut dès maintenant visiter l'exposition des lots.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les faire remettre sans retard à Mme la Supérieure de l'Orphelinat.

---

manifestations profanes, nul doute qu'au lieu d'un involontaire murmure d'admiration, des applaudissements enthousiastes ne se fussent fait entendre.

Et, certes ! les contre-maîtres ou les simples ouvriers de la Compagnie Lutécienne eussent alors prouvé que, pour bien applaudir, les mains calleuses sont préférables aux mains gantées.

Au beau milieu de tout cela, Fiferlin et Finette eurent l'occasion de recueillir des paroles qui semblaient dites pour eux. Or, l'on est fondé à supposer qu'ils en firent leur profit.

Quant au chevalier et à la douairière, dans leur coin, ils étaient profondément attendris. Si donc ils avaient à faire quelque *meâ culpâ*, ce fut avec une sincère componction qu'ils se frappèrent la poitrine.

Gordien et Suzanne, comme Honoré, Louis et leurs sœurs, étaient ravis fraternellement de tout ce qu'ils voyaient et entendaient.

Oscar Dufrègne et son petit marquis, et leurs collègues à lorgnon dans l'œil, légères cannes, gilets sans boutons visibles à l'œil nu, moustaches savamment recroquevillées, et chaussures d'un vernis miroitant, tous tant qu'ils étaient, après avoir entendu l'allocution du prêtre, eurent comme une fugitive velléité d'approbation.

Adélaïde de Nerley sentit rouler des larmes dans ses yeux félins. Et ici la charité prescrit d'en attribuer la source à un sentiment autre que la jalousie.

Le mariage était célébré avec pompe au maître-autel. Cérémonie aussi belle que touchante. Rien n'avait été fait parcimonieusement. Si le nouvel époux était ruiné, du moins personne ne s'en ressentit. Les domestiques ne perdirent pas une obole ; les pauvres non plus.

Laure, malgré ses fermes projets de ménagère parisienne, voulut que la bourse brodée où se lisait le mot *charité* à côté de celui de *travail*, n'eût pas une devise à demi sincère.

— Manuel, dit-elle, faisons *la part de Dieu !*

On s'en aperçut en Soreillac ; on s'en aperçut autour de la Compagnie Lutécienne. Mais qui s'en ressentit aussi fort agréablement, ce fut le couple Fiferlin-Finette.

En présence du docteur Delcambre et de toute la famille Vaurant, il leur avait été octroyé deux livrets de caisse d'épargne à leurs noms respectifs. Et l'ensemble des sommes inscrites dépassait sensiblement celle dont le ci-devant groom, présentement infirmier chez le docteur Zeb, avait dû se reconnaître débiteur envers son maître.

Finette en fut ivre de joie.

Tandis qu'avec leurs permissions elle embrassait tour à tour Laure, sa future maîtresse, et Mme Vaurant, et Mlles Noëlie et Hortense, Delcambre étendit sa main de phrénologiste.

L'heureux Fiferlin baissa docilement la tête ; il présentait ses bosses. Il se sentit saisi par l'oreille droite et tiré à l'écart :

— Pas trop fort, monsieur le docteur ! dit-il au souvenir de certain tintement qui l'avait un jour abasourdi.

Mais le docteur, cette fois, lui parla si bas, si bas, que personne ne put l'entendre :

— Ça ne vaut-il pas mieux que d'être filou ? Votre Finette ne sait et ne saura jamais rien, à moins que vous ne teniez à être pendu ailleurs qu'à son cou.

— Ah ! monsieur le docteur, vous êtes terriblement drôle, mais encore plus terriblement bon ! dit Fiferlin, dont l'oreille seule était rouge.

— Chut ! assez causé ! Remerciez maintenant !

Au bas de l'église, les deux amoureux, au moment de la bénédiction nuptiale, échangèrent un tendre regard tout rempli d'espoirs.

Les livrets grossiraient honnêtement, et un jour arriverait qui ferait pendant à celui-ci ; après quoi, si le bon Dieu voulait bien le permettre, on s'établirait comme s'était établi Bertrand, le premier domestique de M. de Sardagne. — Jean-Baptiste Verrot savait déjà bien travailler. — Finette le saurait alors à merveille. Légitimes espoirs.

Arrière les critiques gourmés, qui ne trouvent d'intérêt qu'aux amours éthérées, exemptes de tout souci prosaïque, ou encore qu'à l'union de mains également blanchies par l'oisiveté. Partout où il a des cœurs aimants, l'amour est beau, fût-ce dans le cadre le plus humble ; il n'y a de laid que l'accouplement de deux égoïsmes conjoints par certitude de bien vivre en s'engraissant de parts.

Selon l'usage, après la cérémonie, on se pressa en foule dans la sacristie où, tout à coup, Mme se vit en présence de sa tante la douairière, et de son oncle, le chevalier de Vervaines.

(*A suivre.*) G. DE LA LANDELLE.

Maximes et Pensées.

Plus un homme a d'habitudes, moins il a d'indépendance.

—

La cupidité vit au milieu de la société comme un ver destructeur au sein de la fleur qu'il ronge, et qu'il fait périr. L'abbé BÉRAUD.

—

Un homme ne devrait jamais avoir honte d'avouer ses torts ; car faire de pareils aveux, c'est prouver seulement qu'on est plus sage aujourd'hui qu'on ne l'était hier. POPE.

—

Certaines personnes n'apprennent jamais rien parce qu'elles comprennent tout trop vite. SWIFT.

POLICE DE CHASSE. — M. le préfet de Maine-et-Loire vient de faire parvenir aux maires du département une circulaire pour les avertir qu'aucune autorisation de détruire les lapins au moyen d'armes à feu et de chiens courants ne sera désormais accordée.

Vendredi dernier, 32 hommes du 77e régiment de ligne, appartenant à la classe 1876 et venant de Tunisie, sont arrivés à Angers par le train de 2 h. 55 du soir.

On dit aussi que les soldats du 32e de ligne, faisant partie de la même classe, et en Tunisie depuis un an environ, viennent de rentrer au dépôt de leur régiment.

Ils auraient été désarmés ces jours derniers.

Mais comme les nouvelles venues d'Afrique sont toujours inquiétantes, des jeunes soldats seront sans doute dirigés vers le théâtre de l'insurrection, pour porter l'effectif de chaque bataillon expéditionnaire à 650 hommes.

C'est à partir d'aujourd'hui lundi que les députés recevront les cartes de circulation sur les chemins de fer.

L'*Etoile* reçoit, de divers points de la région, des lettres qui constatent que la loi sur la laïcité de l'enseignement primaire a jeté une légitime émotion dans les populations de l'Ouest. Plusieurs instituteurs communaux ont déclaré que, du jour où le catéchisme ne serait plus enseigné dans leurs écoles, les élèves déserteraient en masse.

Beaucoup de pères de famille ont déclaré qu'ils étaient prêts à résister par tous les moyens, pour défendre l'âme de leurs enfants contre la corruption obligatoire et laïque décrétée par les Chambres.

TOURS.

Deux suicides. — Un double suicide a été constaté samedi matin au n° 6 de la rue de Paris, à Tours.

Un jeune homme de 25 ans, nommé Allier, et une demoiselle de 30 à 32 ans, nommée Lorieux, ont été trouvés morts dans une mansarde. Il s'étaient asphyxiés à l'aide des vapeurs du charbon. On dit qu'avant de se coucher sur le lit où ils allaient attendre la mort, ils avaient absorbé du poison en assez grande quantité. Ce serait un extrait d'un laurier vénéneux.

L'un et l'autre étaient étendus sur un matelas placé à terre. Après avoir fermé hermétiquement toutes les ouvertures, ils avaient allumé, sur le carreau, un gros tas de charbon ; on parle de deux à trois boisseaux.

La chaleur produite par ce brasier, qui pouvait occasionner un incendie, a été tellement intense, que plusieurs points du corps de ces malheureux, forcément très-rapprochés du foyer, dans cette chambre étroite, ont été littéralement rôtis.

C'est une jeune fille, habitant un appartement voisin, qui s'est aperçue la première de ce déplorable événement. Etonnée de ne pas voir Mlle Lorieux aller et venir comme d'habitude, elle descendit à une chambre qu'elle occupait au-dessous de la mansarde, et, regardant par la serrure, elle constata un grand désordre dans cet appartement.

Remontant alors à la mansarde, dont Mlle Lorieux était également locataire, elle fut frappée de l'odeur qui s'en échappait. Elle donna l'alarme et bientôt la famille et le commissaire de police furent prévenus.

Beaucoup de bruits, au sujet des causes de ce suicide, circulent dans le quartier. Nous n'avons point à nous faire l'écho de ces bruits, qui touchent intimement à la vie privée. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

LE BOMBARDEMENT DE LA LIONNIÈRE.

22 mars 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré les préoccupations de plus en plus douloureuses que nous donnent chaque jour les affaires publiques, vos lecteurs n'ont pas oublié sans doute le fait étrange dont vous les avez entretenus, il y a bientôt un mois, *et qui dure toujours.*

La ferme de la Lionnière, commune de *Monts*, près Tours, continue d'être bombardée, et la police d'être mystifiée par des mains invisibles.

L'*Indre-et-Loire*, du 11 mars dernier, nous donne à ce sujet de nouveaux détails, dans une dissertation fort bien faite et très-circonstanciée, datée du 8 mars, dont nous avons voulu nous-même interroger l'auteur de vive voix.

Voici l'analyse de nos renseignements :

Le « phénomène » a commencé le 9 janvier et s'est reproduit chaque soir, pendant une douzaine de jours, jusqu'au 21 du même mois.

Il a cessé du 21 janvier au 6 février.

Du 6 février au 21, reprise, pendant 15 jours.

Nouvelle interruption, du 21 février au 10 mars.

Nouvelle reprise, le 10 mars. Et nous voici au 22, — 12 jours.

L'artilleur insaisissable a donc déjà donné une quarantaine de séances devant des centaines et peut-être des milliers de témoins accourus par curiosité ou pour prêter main-forte aux assiégés.

En admettant qu'il ait eu dans le principe un motif de vengeance (qui n'eût pas tardé à le faire soupçonner et découvrir), son ambition devrait être enfin satisfaite. Les Massoteau sont sur les dents, et tout le pays avec eux, depuis bientôt trois mois.

Le profit le plus clair que le mystificateur puisse tirer maintenant de sa persévérance, c'est donc un coup de fourche ou un coup de fusil. Il n'est pas vraisemblable qu'un homme aussi ingénieux n'entrevoie pas cette conséquence.

Et cependant il continue toujours.

Avec les pierres en silex poli, qui ont mitraillé déjà la Lionnière, on pourrait macadamiser plusieurs mètres de chemin.

Les plus petites sont grosses comme des œufs, les plus grosses, *comme les deux poings.*

Elles arrivent fort juste, de différents côtés, sur les personnes en vue ou dans les fentes des portes.

Elles devraient tuer *raide* ou blesser grièvement ceux qu'elles atteignent, puisqu'à certains moments *elles entaillent les murs jusqu'au fond des appartements*, où elles entrent, comme un boulet *par la porte entrebâillée.*

Et cependant, jusqu'ici, elles n'ont sérieusement blessé personne, quoique nombre de gens aient été touchés, notamment le père Massoteau, qui a saigné de la tête, et le vieux brave de Montbazon, si intrépide « au bézigue, » qui a reçu une pierre au bras et une autre ailleurs.

En raison de la surveillance exercée, les projectiles ne peuvent venir maintenant que d'une grande distance. Il est donc *impossible* que des silex, gros comme des fonds de bouteille, *soient lancés de main d'homme*, à la façon ordinaire, ou même avec une fronde, car il faudrait pour cela des frondeurs comme on n'en a jamais vu en aucun temps ni aucun pays, et aussi habiles à se dissimuler, *quarante fois de suite*, qu'à faire leur tour de force. Il faudrait en venir à supposer je ne sais quelles *bombardes* ou *mitrailleuses*, inventées pour la circonstance, amenées en plein hiver, au milieu des boues, dans un pays habité, avec *tant de mystère* que personne n'a jamais pu les voir, et fonctionnant, dans le silence de la nuit, avec *une telle discrétion* que le sifflement du projectile donne seul avis de son arrivée, quand il n'est plus temps de l'éviter !

Dans le champ des explications purement naturelles, elles sont les absurdités qu'il faut nécessairement dévorer.

Car enfin le fait est là brutal, incontestable, et l'on imagine facilement le nombre et la variété d'explorations, de patrouilles et d'embuscades qui ont été faites autour de la maison, depuis deux mois et demi, et notamment pendant les 40 soirées de bombardement effectif.

Par exemple, tandis que les populations des environs se tiennent en éveil et aux aguets, à plusieurs kilomètres à la ronde, pour surprendre le passage de compagnies de frondeurs ou des convois des mitrailleuses, une cinquantaine de personnes, armées de fusils et bien disposées à faire le plus mauvais parti aux farceurs, s'éloignent simultanément de la ferme dans toutes les directions à la fois, jusqu'à 300 ou 400 mètres, se maintenant à une petite distance les unes des autres, s'appelant, se répondant, fouillant tout lieu suspect jusqu'au moindre buisson, et revenant ensuite au point de départ en resserrant les mailles de ce vaste épervier.

Dans ce double mouvement, d'une stratégie tout à la fois si simple et si victorieusement combinée, les braves gens croyaient bien tenir enfin les lanceurs de pierres ; mais ce fut peine perdue, en dépit des bottes de paille arrosées de pétrole qui firent soudainement le jour en pleine nuit, au premier cri d'alarme.

Pendant cette imposante manifestation, qui devait à tout le moins tenir l'ennemi dans l'inaction au nom de la plus vulgaire prudence, les *pierres sont allées leur train.*

Et « l'épervier » gendarmerie en tête, est revenu bredouille ; comme à Paris, rue des Grès, en février 1846, quand le ban et l'arrière-ban de la Préfecture de police, accompagnée de chiens de garde, et secondée par la population de tout un quartier, en vedette aux fenêtres et sur les toits, a cherché en vain *pendant trois semaines* d'où venaient les bombes et les boulets de pierre capables de démanteler une maison et d'y hacher pour 1,500 francs de mobilier ! Et cela sans blesser grièvement personne, ce qui semble la consigne en pareil cas, comme au livre de Job, *animam autem illius serva* : « quant à sa vie, tu n'y toucheras pas. »

Je sais bien que la *Science* du XIXe siècle (un coup de chapeau, s. v. p.), cette philosophie universelle et suréminente qui s'apprend d'inspiration en buvant des bocks, ne s'embarrasse pas pour si peu.

Elle a bien découvert que le monde s'était fait tout seul !

Pourquoi des pierres ne voleraient-elles pas en l'air toutes seules comme des plumes ? Et pourquoi le hasard ne les pousserait-il pas, trois semaines ou quarante jours durant, au même lieu ? La « Nature » qui a fait l'homme du singe et la femme de la guenon n'est-elle pas en perpétuel enfantement pour éditer de nouveaux prodiges ?

Je doute pourtant que l'athée, en apparence le plus déterminé, s'arrange de sa propre doctrine, toutes les fois qu'il s'agit de sa bourse, de son plaisir et à plus forte raison de sa peau.

Quand on lui prend sa bourse, il sait fort bien qu'il y a un voleur. Il le cherche et assez souvent il le trouve.

Quand il veut boire, après dîner, un petit verre d'élixir, il n'ignore pas qu'il faut se donner la peine de le faire ou de l'acheter, à beaux deniers comptants, à ceux qui ont le talent, assez compliqué et non moins lucratif, d'en abreuver l'humanité altérée ou croyant l'être.

Et si l'athée, dévot de la Nature et du hasard, recevait plusieurs fois de suite au même lieu, dans le dos ou dans le nez, un bon silex de 7 ou 800 grammes, soyons sûrs qu'il n'attendrait pas le quarantième « hasard » pour dénicher le farceur, sans avoir besoin pour cela, en rase campagne, d'une population tout entière. Il suffirait, au plus, de quatre hommes et d'un caporal.

Or le farceur, en chair et en os (si facile à pincer *s'il existe*), non-seulement on ne l'a pas découvert, pas plus à la Lionnière qu'à Paris, mais il est désormais absolument certain qu'il n'y a aucun moyen humain pour le découvrir ou le faire taire. Les bonnes gens de *Monts*, qui depuis longtemps faisaient leurs vignes et leurs guérets sans penser ni à Dieu ni à diable, n'ont plus là-dessus aucun doute.

Donc le farceur en chair et en os n'existe pas.

Donc il y en a UN AUTRE.

D'autant plus que si les faits identiques à ceux de la Lionnière et de la rue des Grès ne sont pas de tous les jours, *il y a toujours eu, il y a encore tous les jours* un nombre *incalculable* de faits où la présence d'un agent extra-naturel, invisible, intelligent, puissant et méchant, est absolument indéniable.

Il est peu de personnes, en lisant ces lignes, qui ne puissent en trouver des exemples dans leurs propres souvenirs, ou dans ceux de leurs amis, graves, prudents, de bonne foi, témoins irrécusables.

Qu'on ricane tant qu'on voudra. Rira bien qui rira le dernier. On ne biffera pas, entre deux bocks ou deux verres d'élixir, l'expérience et la croyance universelle de l'humanité.

Nous avons déjà rappelé les pratiques du *spiritisme*, qui nous coudoie partout comme une peste en incubation.

Après quelques années d'étonnement béat et superficiel, notre génération, narcotisée d'ignorance et d'indifférence religieuse, est retournée à ses écus et à ses plaisirs.

Elle ignore qu'un trop grand nombre de spirites évoquent leurs *esprits familiers* et acceptent leurs services, comme aux plus mauvais jours de la sorcellerie.

Le fameux *Hume* qui, vers la fin de l'Empire, a parcouru et stupéfié les deux mondes, n'était autre qu'un démoniaque, un instant converti, — nous pourrions dire par qui, — et puis relaps en pleine diablerie *avouée.*

Les « loges athées », qu'elles le sachent ou non, sont au démon. La présence visible de cet aimable compère, en certaines réunions maçonniques, est *un fait acquis.*

La ville de Chinon, il y a un an ou 18 mois, en a su, dit-on, quelque chose ; et le fait, bien qu'enveloppé aussitôt de nuages prudents, n'a pas été démenti, *comme il eût dû l'être.* A bon entendeur et « entendeuse », salut, avec nos compliments pour les dames.

Nous tournons le dos à Dieu, donc nous allons au diable ; ou plutôt nous revenons à lui, en repassant de l'autre côté du Calvaire, où ce charme avait été rompu.

Tout le christianisme est dans ces quelques mots. Il n'y a pas de milieu entre les deux termes. C'est à choisir. Que les chrétiens, au sens trop large, « qui en prennent et qui en laissent », veuillent bien y réfléchir. La chose est de conséquence, non-seulement au point de vue des intérêts de l'âme, mais au point de vue de l'avenir, peut-être fort prochain, de notre société.

Dieu, bafoué ou abandonné, pourrait bien, à son tour, se moquer de nous, et pour nous ramener à lui, nous faire voir de près le diable et ses œuvres. Moment désagréable.

Agréez, etc.

***

RENNES.

Un de nos jeunes compatriotes, dit l'*Union de Bretagne*, M. Paul Lessard, conseiller municipal, faisait, vendredi, une promenade à cheval, lorsque, parvenu au pont de la rue Saint-Hélier, l'animal qu'il montait s'emporta. Son cavalier fut désarçonné et dans sa chute se brisa la colonne vertébrale. Transporté dans une maison voisine, il est mort quelques instants après, sans avoir repris connaissance.

M. Paul Lessard était âgé de 29 ans.

Publications de mariage.

Clément-Henry Rivière, imprimeur, de Châtellerault, et Marie-Louise Gendron, sans profession, de Saumur.

François Pointreau, coiffeur, de Saumur, et Séraphine Levois, lingère, de Souzay.

Émile Coqueret, professeur au collége de Saumur, et Ernestine Marsat, institutrice, de Souzay.

Auguste Guidois, journalier (veuf), et Éléonore Tessier, cuisinière, tous deux de Saumur.

Jacques-Auguste Delucé, employé de chemin de fer, de Saumur, et Marie-Eugénie Martineau, sans profession, de La Flèche.

Pierre-Marie Guillau, professeur au collége de Saumur, et Constance Marie-Victorine Jauny, sans profession, de Fay (Loire-Inférieure).

Gustave-Baptiste Séjourné, cordonnier, et Anne Piffard, couturière, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

Mercredi 29 *mars* 1882,

POUR LA CLÔTURE DE L'ANNÉE THÉATRALE ET LES ADIEUX DE LA TROUPE

Avec le concours de **Mlle Mathilde ROMI**, forte chanteuse des théâtres de Lyon, Marseille, Anvers, etc.

LE TROUVÈRE

Grand opéra en 4 actes, traduction française de E. Pacini, musique de VERDI.

Distribution :

Manrique	MM. H. Leroy.
Comte de Luna	Ytrac.
Fernand	Mayan.
Ruiz	Démon.
Un bohémien	Pascaud.
Un messager	Étienne.
Azucena	Mmes Romi.
Léonor	Mercier.
Inès	Lenfant.

Vassaux, soldats, bohémiens.

Au 3e acte, **Pas de Trois**, par Mlles LAVIGNE, BERTHE et ANITA.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n° 52. — Les Écorcheurs ; Les mensonges de M. Paul Bert ; Le gros ministre des finances : grrrrande baraque de la foire républicaine ; Nouveaux jurons ; Larmes de crocodile ; Ils s'engueulent ; Les républicains ne veulent plus du Concordat ; Choses et autres ; Les dangers des petits ballons ; Enigme.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le **Sirop de Nafé** de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le **Sirop de Nafé** ainsi que la **Pâte** se vendent dans les pharmacies.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin 20, à Saumur. (111

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

APRÈS DÉCÈS,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Le mardi 28 mars 1882, à une heure après midi,

A Saumur, Grand'Rue, au domicile de M. MIGNON, huissier honoraire,

dépendant de la succession bénéficiaire dudit M. MIGNON.

Il sera vendu :

Vaisselle, bouteilles vides, verrerie, batterie de cuisine ;

Armoire, secrétaire, guéridon, tables, chaises, fauteuils, canapé, glaces, pendule ;

Linge de ménage, matelas, couettes, draps, traversins, oreillers, couvertures, linge de corps et vêtements pour homme, bonne montre en or à répétition ;

Un très-bon violon, pupitre et différents morceaux de musique ;

Vin rouge et vin blanc en bouteilles et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(368) CH. MILLION.

Etude de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briant, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de Me ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit,

Mme Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand,

A légué à l'Hospice de Martigné-Briand :

1° Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice :

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents ;

2° Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un.

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de Mme Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait,

ROUSSE.

Saumur, 17 mars 1882.

A L'ABEILLE

Modes, Mercerie, Bonneterie.

Maison **J. PÉRARE,**

Rue Saint-Jean, 22.

On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (185)

Me GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite **un petit clerc sachant bien écrire.**

AU COIN DE RUE

DRAPERIES, NOUVEAUTÉS

CONFECTIONS

LOITIÈRE

9 et 11, rue de la Comédie

SAUMUR

On demande un **apprenti** et un **jeune homme** aux premiers appointements.

Bonnes références.

Me MAHOUDEAU, notaire à Tours, demande **un premier clerc** très-capable.

ON DEMANDE un jeune homme très-au courant de la PROCÉDURE. — Bons appointements.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **petit jeune homme** pour apprendre **la cuisine.**

S'adresser au bureau du journal.

ENGRAIS ARTIFICIELS.

40 0/0 économie d'argent et de temps par l'emploi des engrais dont je suis seul dépositaire. Succès prouvé. Pour la grande culture ; employé avec la semence ou en couverture ; pour les jardins ; en arrosage, 4 kilos pour 100 litres d'eau ; 25 kilos par 5 ares ; 50 centiares ; 125 grammes par pied de vigne (recommandé). Instructions données pour l'emploi.

Net : 33 fr. les 100 kilos, pris chez COULON-GABORY, à la Sablonnière, près le château de la Fuie, Saumur.

COMPAGNIE PARISIENNE DE VOITURES

L'URBAINE

Société anonyme : Capital **18,000,000** *de fr., devant être porté à* **VINGT-CINQ MILLIONS** *de fr.* (Décision de l'Assemblée générale du 27 janvier 1882)

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, A PARIS. — Statuts déposés chez Me SEGOND, notaire à Paris.

10,000 ACTIONS DE 500 FR.

(PROVENANT DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL)

Sont offertes au public par la Maison de Banque Henri de LAMONTA

AU PRIX DE 530 FRANCS

(Entièrement libérées, jouissance du 1er janvier 1882.

PAYABLES : **100** francs en souscrivant ; — **200** francs à la répartition ; — **230** francs le 1er juin ; — soit **530** francs

Une bonification de 2 fr. 50 par Titre sera accordée à tout acheteur qui se libèrera à la répartition

Les demandes seront reçues :

Les Vendredi 31 Mars et Samedi 1er Avril 1882

à Paris, chez MM. HENRI de LAMONTA, banquier, 59, rue Taitbout

AU SIÈGE SOCIAL DE **L'URBAINE**, 24, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, ET DANS TOUS SES DÉPOTS A PARIS

Dans les Départements et à l'Etranger, chez MM. les Banquiers et Agents de change, correspondants de M. HENRI de LAMONTA

Les coupons sont payés en Janvier et Juillet. — On peut souscrire, dès à présent, par correspondance

L'industrie des voitures à Paris a pour base un service d'utilité publique. Elle n'a pas de chômage, pas de morte-saison ; elle ne craint ni les crises politiques, ni les crises financières.

Peu d'entreprises présentent aux capitaux qu'elles emploient le même caractère de sécurité et de stabilité.

L'énorme accroissement de la circulation parisienne rend le nombre des voitures de plus en plus insuffisant.

L'Urbaine est la Compagnie préférée du public.

Tout Paris connaît et recherche ses *voitures jaunes* et ses *chapeaux blancs.*

Depuis sa création, la Compagnie n'a cessé d'augmenter le nombre de ses voitures.

L'Urbaine possède aujourd'hui 2,248 coupés et victorias, 176 voitures diverses et une cavalerie de 3,767 chevaux.

Ses dépôts sont au nombre de neuf, et couvrent une superficie d'environ 60,000 mètres carrés ; ils figurent à l'actif, constructions et terrains compris, pour la somme de 11,127,382 fr. 63.

Les recettes de l'exploitation grandissent chaque année ; la moyenne qui, en 1879, était de 14.57 par journée de voiture, s'est élevée, en 1881, à 16.55 ; soit, en deux ans, une augmentation de 13 pour cent.

Encouragés par le grand succès de leur entreprise, les Actionnaires ont résolu, le 27 janvier dernier, d'élever le capital jusqu'à concurrence de **25 millions** de francs.

L'expérience démontre que, plus l'exploitation de **l'Urbaine** se développe, plus elle devient fructueuse. Le nouveau capital augmentera encore la prospérité de la Compagnie.

Les actions mises à la disposition du public proviennent de l'augmentation de capital votée pour créer de nouveaux dépôts et mettre en circulation de nouvelles voitures.

Elles constituent un placement de premier ordre.

L'importance du matériel et des immeubles donne aux actions de **l'Urbaine** une incomparable solidité.

Les recettes des voitures leur garantissent des dividendes que l'on estime devoir atteindre bientôt 40 à 45 francs par action.

Offertes au public à **530** francs, jouissance du 1er janvier 1882, c'est-à-dire avec le bénéfice de trois mois de coupon, les actions de **l'Urbaine** arriveront promptement à des cours beaucoup plus élevés.

L'Urbaine, pourvue d'une organisation parfaite, d'un matériel neuf, d'immeubles admirablements situés, fonctionne au grand jour ; tout le monde peut visiter ses dépôts, constater son succès et se convaincre que nulle affaire parisienne ne mérite mieux la préférence dont elle jouit auprès du public et des capitalistes.

Toute personne qui en fera la demande recevra un exemplaire des Statuts et un permis pour visiter les Dépôts.

Les Formalités pour l'admission à la Cote officielle ont été remplies.

BAINS ET HYDROTHÉRAPIE

M. SÉCHET

A l'honneur de prévenir les habitants de Saumur que son établissement de Bains et Hydrothérapie vient d'être complétement restauré. Rien n'a été négligé, tant pour le confortable que pour la promptitude dans le service. Sonnerie électrique.

L'établissement est ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Le DATE-CAFÉ, b. s. g. d. g.

Seul Café salutaire. Jamais falsifié. — En vente chez tous les épiciers de France. 2 fr. 20 le demi-kilog. On expédie *franco* une boîte permettant de faire 50 tasses contre l'envoi de 1 fr. 40 en timbres-poste à l'Agence, 14, rue Halévy, à Paris. — On demande des dépositaires.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

FER ENCAUSSE

Liquide ne constipant pas.

3 fr. 50 le Flacon.

FUMIGATEUR

Anti-Asthmatique.

2 fr. 50 la Boîte.

Se trouvent chez M. ERNOUL, *pharmacien à Saumur.*

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.